

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMOY**

CONSEILLERS	
en exercice	15
de présents	9
de votants	13

Séance du : 06 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à 18h30
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marlane SUZANNE, Maire.

DATE	
de convocation	02/10/2023
d'affichage	02/10/2023

Etaient présents :
Mesdames Jeannine DURAND, Brigitte FAVROT, Cécile GENGE,
Amélie VINCENT-DEBÈZE,
Messieurs Laurent BOUTON, Bertrand GONOD, Jean-Guy LEROY,
René ROSSILLON

Adoptée :		
Pour	Contre	Abst.
13	0	0

Absents représentés :
Mme Séverine GAUTREAU représentée par M. Laurent BOUTON
Mme Isabelle GIROD représentée par M. Bertrand GONOD
Mme Allsson MEYER représentée par Mme Amélie VINCENT-DEBÈZE
M. Jean-Pierre PRÉVOT représenté par Mme Marlane SUZANNE

Absents :
Mme Delphine BOSSER
M. Bernard BORDERIEUX

Secrétaires : Madame VINCENT- DEBÈZE et Monsieur LEROY

N°2023-10-06/01

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE DU BASSIN
D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal : lors du Conseil Municipal du 15 juin 2023, il a été délibéré l'autorisation de demander des subventions pour l'Etude du Bassin d'Alimentation de Captage pour un montant de 20 000 € HT. Après concertation de l'Agence de l'Eau et de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture (Conseil Départemental), il est demandé, afin de compléter cette étude, de procéder aux analyses de la qualité de l'eau du puits de l'enclos du Charmeau, l'origine des nitrates et la quantité de la ressource en eau.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude du Bassin d'Alimentation de Captage. En effet, le puits de l'enclos du Charmeau a une pollution en nitrates (au-dessus de la norme de 0.5 mg/L).

Il s'agit de réaliser :

- La phase 2 : une étude de l'occupation des sols et diagnostic des pratiques.
- La phase 3 : Identification des risques : Analyse et hiérarchisation.
- La phase 4 : Elaboration du programme d'action et évaluation technico-économique.
- L'analyse de la qualité de l'eau du puits de l'enclos de Charmeau et la recherche de l'origine des nitrates.
- L'analyse de la quantité de la ressource en eau.

Cette étude a pour but de proposer la mise en place d'actions préventives et pérennes pour lutter contre les pollutions diffuses afin de reconquérir et/ou maintenir la qualité de la ressource.

Pour ce projet, divers financements sont possibles dont un auprès de l'agence de l'eau.

Le coût prévisionnel pour cette étude est de 30 000€ HT, soit 36 000€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE** le retrait de la délibération du 15 juin 2023
- ✓ **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau une subvention
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions éligibles pour ce projet.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ont signé au registre les secrétaires de séance. Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Mariane SUZANNE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMOY**

CONSEILLERS	
en exercice	15
de présents	9
de votants	13

DATE	
de convocation	02/10/2023
d'affichage	02/10/2023

Adoptée :		
Pour	Contre	Abst.
13	0	0

Séance du : 06 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à 18h30
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Mariane SUZANNE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Jeannine DURAND, Brigitte FAVROT, Cécile GENGE,
Amélie VINCENT-DEBÈZE,
Messieurs Laurent BOUTON, Bertrand GONOD, Jean-Guy LEROY,
René ROSSILLON

Absents représentés :

Mme Séverine GAUTREAU représentée par M. Laurent BOUTON
Mme Isabelle GIROD représentée par M. Bertrand GONOD
Mme Alisson MEYER représentée par Mme Amélie VINCENT-DEBÈZE
M. Jean-Pierre PRÉVOT représenté par Mme Mariane SUZANNE

Absents :

Mme Delphine BOSSER
M. Bernard BORDERIEUX

Secrétaires : Madame VINCENT- DEBÈZE et Monsieur LEROY

N°2023-10-06/02

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE LA STATION DE
DEFERRISATION CHARMOY-EPINEAU LES VOVES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la station de déferrisation est vieillissante et qu'elle doit être rénovée afin de pouvoir continuer à fonctionner.

Les travaux à réaliser à la station sont :

- Le remplacement des filtres
- Le remplacement d'une tour d'oxydation
- Le nettoyage des forages (60 m de profondeur)

Pour ce projet, divers financements sont possibles, dont un auprès de l'Agence de l'Eau et un auprès de la Préfecture (DETR).

Le coût prévisionnel pour ces travaux est d'environ 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau une subvention
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions éligibles pour ce projet (DETR...).
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ont signé au registre les secrétaires de séance. Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Mariane SUZANNE



